



Direction  
administrative et  
juridique

✓ 2

## Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 38

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Karine CHALLAH

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Pour une réduction significative des survols d'avions de la ville de Gennevilliers

La santé de tous ne peut pas être mise en danger pour le confort de quelques-uns. Il est urgent d'agir !

En septembre 2022 le conseil municipal de Gennevilliers a adopté un vœu intitulé : « Appel du conseil municipal de Gennevilliers pour l'abandon du projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et pour une réelle politique nationale de lutte contre les nuisances des aéronefs ».

Dans la continuité de ce vœu il apparaît nécessaire de rappeler les nuisances et conséquences des nombreux vols d'avions dans les couloirs aériens au-dessus de la ville de Gennevilliers et leurs conséquences importantes pour la santé des habitants de notre ville.

Les nuisances des survols aériens sont à Gennevilliers comme ailleurs particulièrement impactantes, notamment quand ils sont nocturnes car ils constituent des émergences sonores de nature à troubler le sommeil des riverains, notamment l'été, lorsque la fenêtre de leur chambre-à-coucher est ouverte. En effet, le bruit est une pollution de plus en plus ressentie par les habitants, des études épidémiologiques montrent également les risques pour la santé des personnes exposées de manière continue à cette nuisance.

Ces survols sont aussi une source forte de la dégradation de la qualité de l'air et du dérèglement climatique.

En mai dernier, face à la pression des élus locaux et des associations de lutte contre les nuisances aéroportuaires, le gouvernement a publié un décret donnant à certains préfets la conduite et la supervision des procédures préalables à l'adoption de restrictions d'exploitation des aéroports liées au bruit.

Les passages d'avions notamment de jets privés à destination de l'aéroport du Bourget sont en constante augmentation au détriment du bien-être et de la santé du plus grand nombre. La comparaison entre l'utilité réelle de ces vols de loisirs et de confort face au risque pour la santé et le fait qu'une étude récente montre que 1 français sur 3 ne prend jamais l'avion (« Les Français, les voyages et l'avion » étude IFOP / Fondation

Jean Jaurès – juin 2022), montre bien l'urgence de santé publique et de justice sociale de renforcer la réglementation et de baisser significativement les nombre de survols possibles ainsi que les amplitudes horaires de ceux-ci.

Aussi, le conseil municipal de Gennevilliers demande à l'État et à ses représentants dans le département, les préfets de prendre des mesures rapides de lutte contre les nuisances sonores par la réduction drastique des vols de confort et de loisirs. Il est nécessaire de réduire significativement les amplitudes horaires des vols des jets privés.

Le conseil municipal de Gennevilliers appelle également à ce que ces restrictions se fasse en réelle concertation avec les villes concernées par les survols et les multiples associations de riverains des aéroports et de lutte contre les nuisances sonores actives en France.

## DELIBERE

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023

Le Maire  
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 5 juillet 2023